

UNIVALOM

Siège :

449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40

Désignés :30

(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents :16

Votants :33

Procurations :8

Date de la convocation :
27 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 juillet 2025

Délibération 2025-23

**OBJET : Bilan 2024 du Programme Local de Prévention
des Déchets (PLPDMA) d'UNIVALOM – Année 2**

Le 4 juillet 2025 à 10h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, Kevin SEBASTIAN, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALEND, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Procurations :

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT
Anne-Laure SEBBAR à Catherine LANZA
Anne-Marie BOUSQUET à Françoise THOMEL
Philippe DELEAN à Bernard ALEND
Denise LAURENT à Xavier WIIK
Daniel LE BLAY à Hassan EL JAZOULI
Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT
Philippe DELEAN à Marc OCCELLI

Membres excusés :

Patrick PEIRETTI, Khéra BADAoui, Gilbert HUGUES, Christophe FONCK, Fabrice MORENON, Jean-Marc DELIA

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20250704-2025-23-DE
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception en préfecture : 13/07/2025

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Vu le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023/2028 adopté par UNIVALOM en juin 2023,

Considérant que ce PLPDMA structure et oriente désormais toutes les actions de prévention du Syndicat et permet d'anticiper les dépenses liées à ces missions, celles liées au déploiement du compostage étant prépondérantes sur les premières années du PLPDMA et notamment au cours de l'année 2024,

Vu que le bilan de l'année 2024 est présenté lors de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA du 02 avril 2025 en présence de nombreux acteurs locaux des déchets et partenaires d'UNIVALOM ainsi qu'à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) lors de sa réunion du 18 juin 2025,

Le résumé du bilan de la deuxième année est le suivant :

Compostage individuel :

- 2 451 composteurs distribués
- 342 013 € dépensés
- 192 tonnes évitées

Compostage collectif :

- 50 sites de compostage partagé installés
- 102 483 € dépensés
- 355 tonnes évitées

Broyage des Végétaux :

- 4 200 sapins broyés + broyage à domicile et déchèterie
- 10 121 € dépensés
- 207 tonnes évitées

Réemploi :

- 3,68 tonnes réemploi solidaire
- 229 vélos réemployés vers des structures solidaires (1,96 tonnes de déchets évités)
- 5 tonnes de jouets collectés et redistribués à des associations diversifiées
- 25,39 tonnes de palettes réemployées

Zéro déchet :

- Appel à projet « Encore plus de réemploi » avec CITÉO pour le développement du projet « En boîte le plat » soit 650 kilos évités (équivalent de 26 009 emballages)
- 23 ateliers zéro déchet et 397 participants sensibilisés
- 4 sessions de masterclass (permaculture et zéro déchet ; couture zéro déchet débutant ; couture zéro déchet expert)

OUI PUB :

- 3,13 % de taux d'apposition des OUI PUB sur les boîtes aux lettres (source ADEME)
- Estimation à 1 000 tonnes de déchets évités par an soit une baisse de 62 % des déchets papier

Eco exemplarité :

- Tombola organisée en interne pour réutiliser le matériel informatique d'UNIVALOM
- Site de compostage collectif et hippo-débroussaillage réalisé par des ânes sur le nouveau siège d'UNIVALOM

La quantité de déchets par habitant est passée de 841 kg/an/habitant en 2023 à 842 kg/an/habitant en 2024, ce qui montre une stabilisation de la production grâce aux actions de prévention du Syndicat et ce qui est en dessous de l'objectif fixé par le PLPDMA à 886 kg/an/habitant.

Le bilan complet et exhaustif de toutes les actions réalisées en 2024 dans ce Programme figure dans le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets 2024 d'UNIVALOM dans le chapitre 4 « Prévention ».

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **PREND ACTE** de cette communication.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20250704-2025-23-DE
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025

Date de mise en ligne :

15 JUL. 2025